



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FOOTBALL DIVERSIFIE –
SECTION FUTSAL

PV N°3 du 23 avril 2021

Présents :

Mmes. LEDUC Agathe, SANSON Sylvie.

MM. COQUELET Jean-Claude, CORDOBA Anthony, DOMINGUEZ CONDE David,
FARINA Bruno, FOIRET Pascal, PERIER Philippe, RANGER Stéphane.

Excusés :

Mme. MOMBO Bénédicte.

MM. LEPELISSIER Jean-Marc, MESSAOUD Rafa.

Début de réunion à 19h00

Pour cette réunion organisée une nouvelle fois en visioconférence, le président de la commission, Anthony CORDOBA, remercie les membres présents et excuse les membres n'ayant pu se libérer.

Pascal FOIRET est désigné secrétaire de séance.

L'objet de cette réunion dématérialisée est l'analyse des réponses du questionnaire envoyé aux clubs du DEF en vue de l'organisation à venir des compétitions futsal (jeunes, féminines et masculins) au sein du district. La synthèse des retours est présentée par Anthony via un powerpoint. 42 clubs ont répondu à ce questionnaire. Parmi ces clubs, 24 ont une pratique régulière du futsal, soit sur l'ensemble de la saison, soit pendant la période hivernale. Beaucoup laissent la priorité de la pratique à leur section jeunes.

Concernant la pratique féminine, 21 clubs sont intéressés par une compétition féminine. 17 d'entre eux ont un gymnase mis à leur disposition. La principale problématique d'une pratique annuelle en compétition type championnat (ou critérium) est l'éloignement des différentes équipes intéressées en fonction des créneaux horaires accordés pour les gymnases.

Plusieurs pistes sont envisagées, qui nécessitent plus de précisions de la part des clubs.

A cet effet, ces clubs seront sollicités par voie téléphonique par les membres de la commission afin de recueillir leur avis.

Les coupes départementales futsal viendront en plus de cette organisation.

Concernant la pratique masculine senior, 24 clubs seraient intéressés par une compétition en complément de la coupe départementale. Les mêmes problématiques sont constatées, qui concernent l'éloignement, les créneaux horaires, etc...

Le constat des organisations précédentes incite la commission à autoriser les clubs ne possédant pas de gymnase à participer à la compétition. En effet, la mesure prise lors de la dernière organisation a entraîné une diminution importante du nombre d'équipes engagées, ne favorisant pas le développement de la pratique futsal.

De la même manière que pour les féminines, les clubs intéressés seront interrogés par les membres de la commission.

Afin de présenter une offre de pratique dès le début de la prochaine saison, les membres de la commission solliciteront les clubs dès le début du mois de mai.

Lors des précédentes saisons, il a été constaté une grande méconnaissance des règlements spécifiques futsal par les joueurs ou les dirigeants, entraînant quelques incidents lors des rencontres dirigées par des arbitres officiels. Une session de formation d'arbitres auxiliaires futsal sera organisée par la section futsal de la commission des arbitres à destination des responsables d'équipes.

Fin de réunion à 20h00.

*Les décisions de la commission futsal sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de l'Eure, dans un délai de **sept (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

Le Président de commission
Anthony CORDOBA

Le Secrétaire de séance
Pascal FOIRET

